



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 04 / 08 / 2023

Dossier complet le : 16 / 08 / 2023

N° d'enregistrement : 2023-12160

1 Intitulé du projet

Projet d'ombrières photovoltaïques à Servian (34)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

OMBREA

Raison sociale

OMBREA

N° SIRET

8 2 3 3 3 9 6 2 7 0 0 0 2 3

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Nom

DAVICO

Monsieur

Prénom(s)

CHRISTIAN

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité	Ombrières photovoltaïques d'une puissance égale à 1,9 MWc soumis à examen au cas par cas au titre de la rubrique 30.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à mettre en place des panneaux photovoltaïques en ombrières au-dessus de cultures de vignes exploitées. Cette solution d'agrivoltisme est conçue pour assurer une protection dynamique sur-mesure des cultures.

Après une phase de chantier de 4 mois en vue du positionnement des panneaux photovoltaïques sur les tables d'assemblage, les vignes seront ensuite plantées en 2025 et présenteront une densité de plantation de 4444 pieds/ha. A compter de 2026, il sera procédé à une phase de test non productive de deux ans, avant le stade productif sur 3 ans, le tout étant suivi par l'institut français de la vigne et du vin. Une zone témoin sera conservée. Le projet prévoit également la mise en place d'un poste combiné (livraison /transformation) PDL/PTR (Poste de Livraison/Poste de Transformation). La totalité de l'électricité produite par les ombrières agrivoltaïques sera injectée sur le réseau via le poste de livraison.

L'exploitation des ombrières photovoltaïques est prévue pour une durée de 30 ans. En fin de vie, l'installation agrivoltaïque sera entièrement démontée et ses éléments constitutifs seront envoyés en filière de traitement agréé.

4.2 Objectifs du projet

L'énergie photovoltaïque entre dans le développement du mix énergétique français, offrant une production d'énergie toute l'année et réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre.

Les objectifs poursuivis par la mise en place de ce projet d'ombrières sont de maintenir les rendements, améliorer la qualité du Sauvignon Blanc cultivé sous les ombrières et accroître le confort de travail pour l'exploitant. Dans le contexte du réchauffement climatique, ce projet a été choisi afin de permettre la synergie entre production agricole et production d'énergie renouvelable. En effet, il permet de protéger les cultures du changement climatique et d'améliorer les rendements agricoles.

Enfin, il consiste à mettre en place une structure innovante, s'ajustant aux paramètres climatiques comme l'humidité, la température ou encore la lumière, en se déployant et se rétractant à distance afin de moduler l'ombrage au sol.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase de chantier aura une durée estimée à 4 mois. La phase travaux devrait durer entre 2 et 3 mois, hors raccordement Enedis, et sans tenir compte des aléas météorologiques.

Dans un premier temps, le site sera préparé à accueillir les installations photovoltaïques. Cette phase, d'une durée d'environ 1 mois, prévoit l'arrachage des vignes existantes, la réalisation de terrassements mineurs et la mise en place des fondations. Il s'agira de fondations de types pieux battus. La structure ne repose pas sur des ancrages béton. Les structures photovoltaïques seront montées directement sur les fondations de 1,8 à 4 m de profondeur. Puis, les panneaux photovoltaïques seront positionnés sur les tables d'assemblage.

Des travaux de VRD (voiries et réseaux divers) pour le cheminement des câbles, en sous-terrain, jusqu'au poste d'injection seront effectués. Le projet prévoit également la mise en place d'un poste combiné (livraison / transformation) d'une surface unitaire de 21,5 m² et d'un poste de transformation de 21,5 m², tous deux de 3 m de hauteur. Le raccordement électrique sera effectué en réseau enterré, dans des tranchées d'environ 1 m de profondeur. 1 500 m de pistes seront mises en place.

3 locaux préfabriqués de 15 m² chacun seront mis en place et constitueront la base vie pour la phase chantier. Ils seront retirés à la fin du chantier.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation des ombrières photovoltaïques est prévue pour une durée de 30 ans. La totalité de l'électricité produite par les ombrières agrivoltaïques sera injectée sur le réseau via le poste de livraison. La puissance de l'installation est de 1,9 MWc. Comme toute installation photovoltaïque, la phase d'exploitation nécessite peu de maintenance. Il s'agira essentiellement :

- D'un suivi à distance par le producteur d'énergie,
- D'une visite et d'une intervention annuelle de maintenance préventive,
- D'éventuelles interventions simples sur site pour les maintenances curatives.

En fin de vie, l'installation agrivoltaïque sera entièrement démontée et ses éléments constitutifs seront recyclés.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une demande de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance projetée de la centrale Superficie zone témoin Superficie du projet (parcelles BZ n° 189, 190, 191, 192, 266)	1,9 MWc 1,24 ha 48 746 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " E Lat. : ° ' " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet n'est pas située au droit d'une zone d'inventaire patrimonial. La ZNIEFF la plus proche est de type I Mares de Cantagal et se situe à 2,3 km du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Servian n'est pas concernée par la Loi Montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun arrêté de protection de biotope dans un rayon de 5 km.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Servian n'est pas une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors de toute zone naturelle protégée. Le parc naturel régional du Haut-Languedoc est à 17 km au Nord.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département de l'Hérault est soumis au Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du réseau routier départemental, dont la troisième échéance pour la période 2018-2023 a été approuvée le 24 février 2023. La zone de projet est hors zone soumise au classement sonore des infrastructures routières et ferroviaires.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est hors site inscrit, classé et en dehors du périmètre de protection des monuments historiques.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La note écologique (Annexe 13) n'a révélé la présence d'aucune zone humide sur site. Argelière constitue la zone humide la plus proche, à une distance de 1,4 km.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Servian est concernée par un PPR inondation. Aucun PPRT n'est applicable dans la commune.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPR inondation a été approuvé le 24 juillet 2003.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site ou sol pollué n'est recensé au droit du projet. Le site BASIAS le plus proche, à 1,55 km au Sud-Est, encore en activité est DYNEFF, MEIJAC EUROPRIX (LRO3401754).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la ZRE des Sables astians de Valras Agde d'après l'arrêté interdépartemental n°2010/01/2499 du 9 août 2010.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé hors périmètre de protection de captage d'eau potable. Le captage privé le plus proche est à 350 mètres au Sud-Ouest; le captage public le plus proche est à 1,3 km au Sud-Est du projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est hors site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé hors site Natura 2000 : le site Natura 2000 le plus proche est "FR9112022 - Est et Sud de Béziers", qui relève de la directive Oiseaux, à plus de 7 km au Sud-est du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est hors et à distance de tout site classé.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraîne aucun prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu de drainage ou de modification des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun volume de déblais / remblais n'est prévu.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun volume de déblais / remblais n'est prévu.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'aura aucun impact sur l'alimentation hydrique locale. Les panneaux photovoltaïques n'empêcheront ni les précipitations, ni le ruissellement, ni l'infiltration des eaux pluviales. Il n'engendrera pas d'eaux usées.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après la note écologique (Annexe 13), la mise en place des ombrières au sein d'une matrice d'habitats agricoles favorable à certaines espèces des agrosystèmes susceptibles aux éléments en hauteur (effet repoussoir) telles que l'Outarde canepetière et l'Œdicnème criard va contribuer à une perte permanente d'habitat de reproduction pour ces espèces à une échelle plus large que l'emprise d'implantation.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PS FR9112022 « Est et Sud de Béziers » : pour l'Œdicnème criard et l'Outarde canepetière, la mise en place d'ombrières va engendrer une perte d'habitat de reproduction au-delà de l'emprise directe du projet. Ceci est lié au fait que les ombrières constituent des structures en hauteur (supérieure à 2m) qui vont créer un dérangement visuel au sein de la matrice paysagère plane nécessaire à ces espèces pour avoir une bonne visibilité en période de reproduction. La mise en place des ombrières impliquerait donc un dérangement permanent pour ces espèces (FEVI en Annexe 14)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraînera pas la consommation des espaces agricoles préexistants puisque l'installation des ombrières coexistera avec les cultures de vignes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par un PPRT et se situe en dehors de tout site BASOL, BASIAS et hors activité ICPE existante. Il est à distance de toute canalisation de transport de marchandises dangereuses.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est hors zone inondable du PPRI. Il est concerné par une exposition moyenne au retrait-gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y aura aucun rejet d'eaux usées.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le centre hospitalier le plus proche est situé à Béziers, à 7,6 km.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase de travaux, le projet engendra la circulation d'engins. Ils auront lieu sur une durée limitée et uniquement en journée. La phase d'exploitation nécessitant peu de maintenance, les déplacements seront très limités.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera source de nuisances lors des travaux. Celles-ci resteront localisées et réduites dans le temps.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone rurale, à distance de toute voie de circulation classée au titre de son niveau sonore.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas source de nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le battage des pieux dans le sol pourrait engendrer des vibrations localisées, sur une durée limitée dans le temps. Aucune vibration en phase d'exploitation.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas source d'émissions lumineuses.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en zone rurale et ne comporte pas d'éclairage public.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de fonctionnement, le projet engendra des rejets liquides, qui correspondent aux eaux pluviales qui seront complètement restituées par les panneaux.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront rejetées au milieu naturel.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas source d'effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux générera des déchets (terres végétales, déchets végétaux, déchets de chantier). En phase de fonctionnement, les déchets produits seront principalement des déchets liés à la maintenance du site. Les matériaux des panneaux sont en grande partie recyclables (acier, plastique, verre, DEEE, modules). Tous ces déchets seront collectés et acheminés vers les filières habilitées à les recevoir.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors tout périmètre de protection de sites inscrit, classé et de monument historique. Cependant, le projet est partiellement situé en zone de présomption de prescription archéologique, mais cette zone n'accueillera pas de panneaux. Le projet aura un impact sur le paysage, notamment au niveau des parcelles alentours.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'implantation d'ombrières permet le maintien de l'agriculture préexistant sur site.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Plusieurs parcs photovoltaïques sont préexistants sur la commune de Servian, le plus proche étant à une distance de 570 mètres au Sud-Est du projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

- L'implantation d'ombrières permet de conserver la production agricole et de maintenir les rendements dans le contexte du réchauffement climatique.
- Le maître d'ouvrage s'engage à respecter les mesures ERC figurant à l'Annexe 15 tant en phase travaux qu'exploitation.
- La note écologique en Annexe 13 conclut à une incidence significative du projet sur les habitats de reproduction de l'OEdicnème criard et de l'Outarde canepetière.
- L'évaluation des incidences Natura 2000 en Annexe 14 a conclu à des incidences significatives en termes de dérangement d'espèces d'intérêt communautaire.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La justification du projet est présentée en annexe 9 et les mesures ERC en Annexe 15 du présent cas par cas.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du projet, nous pensons que le projet devrait être dispensé d'étude d'impact puisqu'il permet l'adaptation des cultures au réchauffement climatique, via un système intelligent et innovant, permettant de maintenir les rendements agricoles et d'améliorer la qualité des agriculteurs.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 : Justification du projet ; Annexe 9 : Description technique du projet ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 10 : Plan cadastral ; Annexe 11 : Extrait du PLU de la commune de Servian ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 12 : Photomontages (OMBREA) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe 13 : Note écologique (NATURALIA ENVIRONNEMENT) ; Annexe 14 : Evaluation des incidences Natura 2000 (NATURALIA ENVIRONNEMENT) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Annexe 15 : Description des mesures d'évitement, de réduction et de compensation.	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

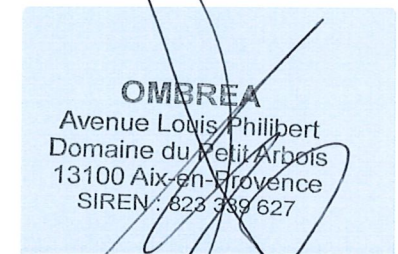
Nom DAVICO

Prénom CHRISTIAN

Qualité du signataire PRESIDENT

À AIX EN PROVENCE

Fait le 2 6 / 0 7 / 2 0 2 3



Signature du (des) demandeur(s)

